SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Grande-Rivière tenue à l'Hôtel-de-Ville, **le vendredi 5 mai 2023** de **12 h 00** à **12 h 05**, sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur **Gino Cyr.** L'avis de convocation a été envoyée par courriel le 4ième jour de mai 2023.

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Madame Lucie Nicolas, Messieurs, Carol Moreau, Gaston Leblanc, Léopold Briand et Denis Anderson.

Le conseiller Denis Beaudin a motivé son absence

Assistent également à la séance : Madame Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière et Monsieur Kent Moreau, directeur général

++

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Modification au calendrier des séances ordinaires 2023
2. Période de questions
3. Levée de la séance

++

115.05-23---- MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2023

CONSIDÉRANT que le calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023 a été adopté le 12 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que lorsqu'il y a modification du calendrier, nous devons publier un avis de changement;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal modifie la date de la séance ordinaire prévue le 8 mai 2023 afin que celle-ci soit fixée au lundi 15 mai 2023 à 19 h 30 ;

QU': Un avis public de la présente modification soit publié conformément à la loi.

---------- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

116.05-23 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : L'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée. Il est 12h05

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

_____ _____

Gino Cyr, maire Sandrine Bisson-Hautcoeur, Greffière